

Pour des raisons de sécurité et de respect des règles sanitaires, l'ACRV, l'aéroclub de Saint-Jean-en-Royans, a édicté de nouvelles règles afin d'assurer un meilleur contrôle sur sa plateforme et son espace aérien.

En ce qui concerne les vols, il est rappelé à tous les utilisateurs, que nous volons à proximité d'un aérodrome, avec une vigilance toute particulière aux abords de celui-ci.

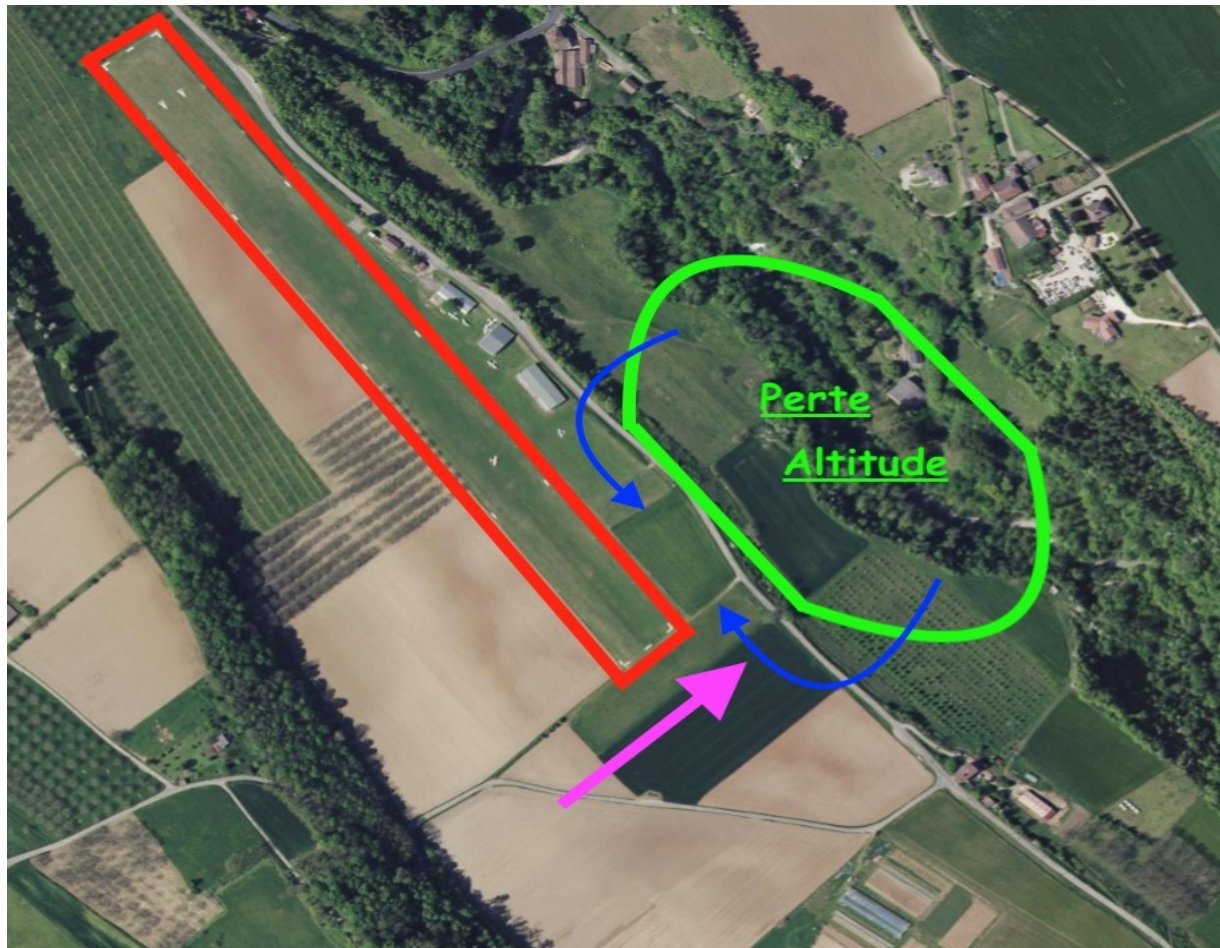
Nous demandons aussi de respecter les approches qui ont été mises en place par l'ACRV, afin que tous les aéronefs du secteur puissent cohabiter en toute sécurité..

Ce qu'il faut retenir :

En rouge, la piste qui ne peut être survolée qu'à une altitude mini de 1000m

En violet, la trajectoire d'approche doit couper l'axe de la piste à 100m sol mini ou à l'altitude de 400m mini.

En vert la zone de perte d'altitude qui a un plafond de 700m d'altitude.



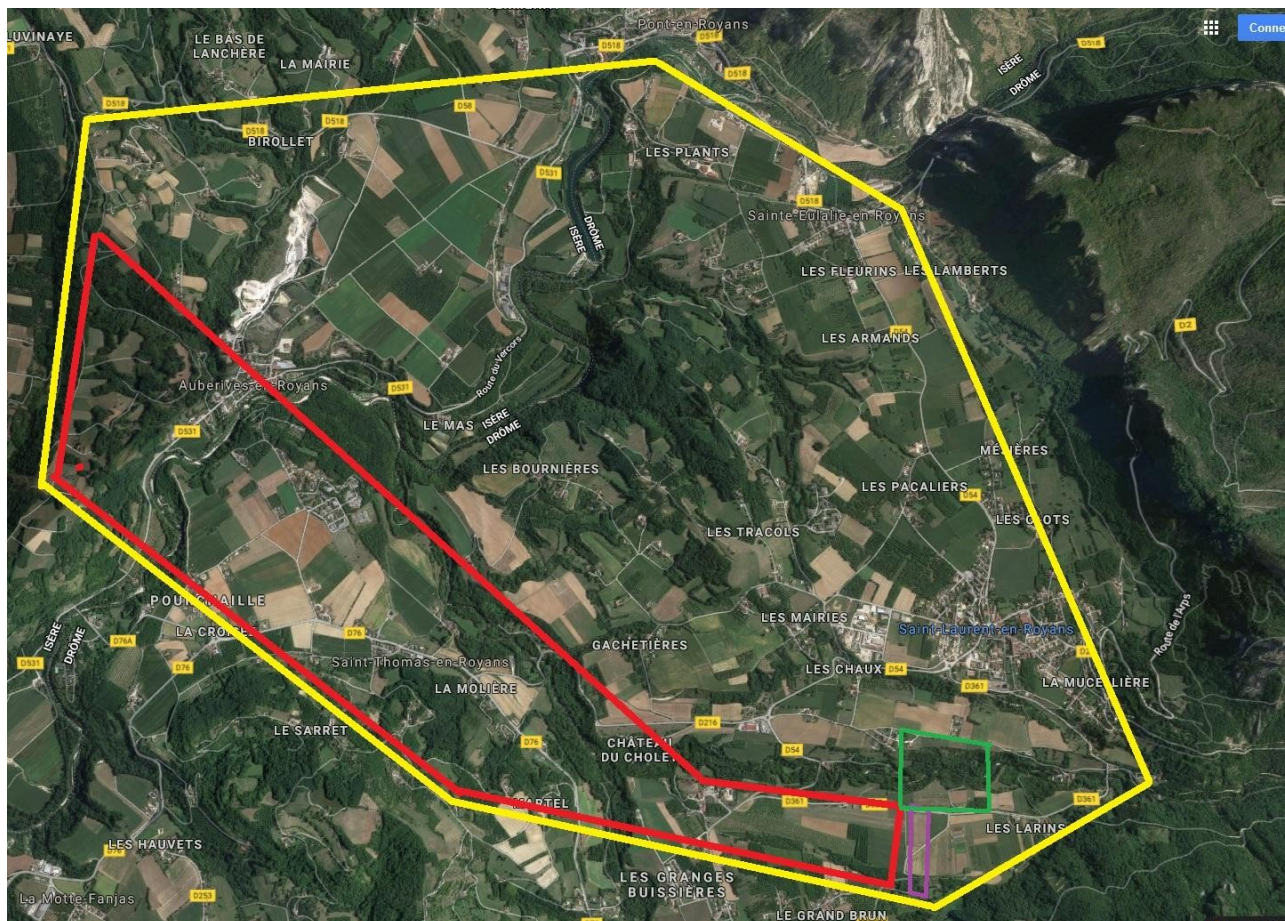
L'espace proposé aux parapentes se compose d'une aire d'atterrissage et d'une zone de pliage. Une fois posés, les pratiquants parapentes doivent plier leurs matériels et sortir du terrain dans les meilleurs délais.



- Seuls les pratiquants venant de se poser en parapente sont autorisés sur l'ensemble de la plateforme. Pas d'accompagnants au sol.
- Les gonflages sont interdits sur la plateforme.
- Création d'une limite virtuelle entre la manche à air et le 3eme hangar, au-delà de laquelle aucun piéton parapente ne sera toléré. Le but est que personne ne s'approche d'un appareil stationné ou du taxiway. (Cf ligne rouge sur l'image ci-dessous.).
- Pique-nique et animaux interdits sur la plateforme.

- Tout rassemblement est interdit sauf autorisation explicite de l'ACRV après avoir reçu une demande écrite.
- Le site doit être évacué dès que possible.
- Les gestes barrières liés au Covid-19 ne sont pas une option et doivent être appliqués.

Le schéma général de la piste :



La zone à l'intérieur des traits jaunes est le volume occupé pour les circuits d'aérodrome au décollage et à l'atterrissage.

Les libéristes doivent éviter autant que possible de se retrouver dans cette zone en dessous de 800 mètres d'altitude (500m/sol), sauf dans les zones violettes et vertes détaillées ci-après.

La zone à l'intérieur des traits rouges est au dessus de la zone jaune. Elle est utilisée pour les arrivées et les départs, avec, pour les arrivées, le passage à la verticale pour s'intégrer ensuite dans la zone jaune jusqu'à l'atterrissage.

Les libéristes doivent impérativement éviter de se retrouver dans cette zone entre 800 et 1000m d'altitude.

Nous vous remercions de respecter au mieux ces consignes et nous vous souhaitons de beaux vols sur ce site.

Club Les Tichodromes de Valence